

Master mention Droit Pénal et Sciences Criminelles parcours-type Droit Pénal des Affaires Publiques et Privées

Droit pénal et sciences criminelles



Niveau d'étude
visé
BAC +5



Diplôme
Master (LMD)



Domaine(s)
d'étude
Administration



Accessible en
Formation
initiale,
Formation
continue, VAE



Établissements
Université
Toulouse
Capitole

Présentation

Code RNCP : 32278

Objectifs

Les semestres 1 et 2 dispensent une formation permettant d'acquérir des connaissances et des compétences dans l'appréhension par le droit du phénomène délinquantiel, phénomène qui ne cesse de croître, de se diversifier et de s'internationaliser.

Ils dispensent des enseignements majoritairement tournés vers le Droit pénal et les sciences criminelles tout en proposant des matières d'ouverture afin d'assurer une formation complète compte tenu, d'une part, des examens professionnels et concours auxquels se destinent habituellement les étudiants s'intéressant aux questions pénales et, d'autre part, des emplois auxquels ils peuvent prétendre.

Les semestres 3 et 4 offrent une formation permettant aux étudiants d'acquérir des connaissances et des compétences particulièrement complètes et précises dans le traitement des affaires publiques et privées en droit pénal, dispensant ainsi un savoir, une méthode et une maturité de raisonnement permettant d'aborder les examens et concours juridiques

et de candidater à des postes de services juridiques ou contentieux d'entreprises ou d'associations.

Deux masters mention Droit pénal sont proposés à l'université : l'un avec un parcours Droit pénal et sciences criminelles (DPSC) ; l'autre avec un parcours Droit pénal des affaires publiques et privées (DPAPP).

Savoir-faire et compétences

- # Situer le droit des personnes et celui des entreprises, dans leur contexte politique, économique et social ;
- # Problématiser ;
- # Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation afin de s'adapter et de prendre des initiatives ;
- # Identifier les processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs ;
- # Respecter les principes d'éthique et de déontologie ;
- # Travailler en équipe et en autonomie ;
- # Assurer des responsabilités au service d'un projet ;
- # Être capable de se mettre en recul d'une situation, s'auto évaluer et se remettre en question pour apprendre ;
- # Identifier et sélectionner diverses sources documentaires sur un sujet, les analyser et les synthétiser, forger et exposer une argumentation critique.

Pour plus d'informations, consultez la fiche RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) du

master mention Droit pénal et sciences criminelles sur le site France Compétences.

Admission

Conditions d'admission

ACCES EN PREMIERE ANNEE DE MASTER :

L'admission en première année de master dépend des capacités d'accueil et est subordonnée à l'examen du dossier et éventuellement à un entretien pour les étudiants pré-sélectionnés.

Pour préparez vos candidatures en 1ère année de master, consultez :

- les [capacités d'accueil](#) sur notre site internet, - les [attendus et critères généraux d'examen des candidatures](#) (mention de licence conseillée, prérequis....) sur notre site internet, - les [taux de réussite en fin de master](#) sur notre site internet,
- la [plateforme nationale des masters monmaster.gouv.fr/](#) pour vous informer (capacités d'accueil, attendus et critères généraux d'examen des candidature, modalités de candidature...) **et candidater.**

ACCES EN DEUXIEME ANNEE DE MASTER :

Droit à poursuite d'études :

Pour les étudiants qui ont validé une première année (master 1) de l'un des masters de l'université Toulouse Capitole, l'accès en seconde année de master (master 2) est de droit dans l'un au moins des parcours de la même mention.

La poursuite d'études de la première à la seconde année de master s'effectue **de plein droit au sein du même parcours**, sous réserve de l'accomplissement des formalités de demande d'inscription (candidature sur le site de l'Université via le téléservice *eCandidatures*).

Dans le cas des formations de master offrant plusieurs parcours de master 2 au sein de la même mention, l'orientation des étudiants entre les différents parcours de master 2 tient compte, d'une part, du projet de chaque étudiant, des acquis de sa formation initiale ou de ses compétences et, d'autre part, des caractéristiques des parcours. Les inscriptions sont prononcées par le Président de

l'université dans la limite des capacités d'accueil, après avis d'une commission pédagogique dont il désigne les membres. Chaque étudiant se voit proposer une inscription dans l'un au moins des parcours de master de la mention au sein de laquelle il a validé son master 1.

Réorientation :

L'inscription d'un étudiant qui a validé son master 1 à l'université Toulouse Capitole et souhaite poursuivre sa formation dans une autre mention de master proposée par l'établissement est subordonnée à la vérification par le responsable de la formation dans laquelle l'inscription est demandée que les unités d'enseignement déjà acquises sont de nature à lui permettre de poursuivre sa formation en vue d'obtenir le master.

L'inscription d'un étudiant qui a validé un master 1, quelle que soit la mention, dans un établissement d'enseignement supérieur autre que l'université Toulouse Capitole, est subordonnée à la vérification, par le responsable de la formation dans laquelle l'inscription est demandée, que les unités d'enseignement déjà acquises dans son établissement d'origine sont de nature à lui permettre de poursuivre sa formation en vue de l'obtention du diplôme de master.

Sur le téléservice *eCandidatures*, les étudiants classent par ordre de préférence les parcours de master 2 où ils demandent à s'inscrire.

Téléchargez :

- les [capacités d'accueil et les modalités d'admission](#) (constitution du dossier de candidature, liste des pièces à fournir, dépôt des candidatures sur le téléservice *eCandidatures*....)
- les [taux de réussite en fin de master](#).

Inscription

Candidater en 1ère année de master :

Toutes les informations en cliquant [ICI](#)

Candidater en 2nde année de master :

[Solliciter une admission](#)

[Calendrier de dépôt des demandes d'admission via l'application eCandidatures](#)

Et après...

Insertion professionnelle

Enseignement et recherche (thèse) ;
Barreau, magistrature et professions juridiques et judiciaires (police, douanes) ;

Plus spécifiquement, administrations et entreprises : la formation dispensée permet notamment de prétendre à certaines hautes responsabilités administratives, ainsi qu'aux postes des services juridiques et contentieux du monde de l'entreprise (banque, assurance et secteur financier intéressés par la lutte contre le blanchiment et la corruption : compliance).

En savoir plus : L'OFIP (Observatoire des Formations et de l'Insertion Professionnelle) étudie la situation des anciens étudiants 30 mois après la diplomation, poursuite d'études, processus d'entrée sur le marché du travail, caractéristiques des emplois (secteurs, statuts, fonctions, professions, revenus, mobilité géographique...).

Retrouvez toutes les [études](#) de l'OFIP sur les parcours d'études et l'insertion professionnelle des étudiants [ICI](#).

Contact(s)

Autres contacts

Renseignements

Service Universitaire d'Information d'Orientation et d'Aide à l'Insertion Professionnelle (SUIO-IP) (Préfabriqués - Parking Arsenal)

2 rue du Doyen Gabriel Marty
31042 Toulouse Cedex 9

Courriel : suio-ip@ut-capitole.fr

Tél : 05 61 63 37 28

Contact scolarité

Contact Scolarité :

PÔLE MASTER DROIT ET SCIENCE POLITIQUE

2 rue du Doyen Gabriel Marty
31042 Toulouse Cedex 9

Première année de master

Bureau : AR 123 (Bâtiment Arsenal)

Courriel : pmd01@ut-capitole.fr

Tél. : 05 61 63 36 99

Seconde année de master :

Bureau : AR 129 (Bâtiment Arsenal)

Courriel : pmd08@ut-capitole.fr

Tél. : 05 61 63 39 95

Contact scolarité formation continue

Formation continue

Manufacture des Tabacs- Bat. Q

21, allée de Brienne

31042 Toulouse Cedex 9

Véronique Lemozy

Courriel : veronique.lemozy@ut-capitole.fr

Tél : 05 61 12 86 49

Infos pratiques

Lieu(x)

 Toulouse

Programme

Organisation

L'action de formation en 1ère année de master se déroule sur une période de 10 mois et comporte un total maximum de 471h d'enseignement.

SEMESTRE 1 – 195h CM + 39h TD

UE 1 :

2 matières renforcées au choix :

- Droit pénal spécial 1 – 33h CM + 13h30 TD
- Droit processuel – 33h CM + 13h30 TD
- Contrats civils et commerciaux 1 – 33h CM + 13h30 TD

UE 2 :

1 matière obligatoire :

- Droit pénal du travail – 30h CM

1 matière non renforcée (non choisie en matière renforcée) au choix :

- Droit pénal spécial 1 – 33h CM
- Droit processuel – 33h CM
- Contrats civils et commerciaux 1 – 33h CM

2 matières en option au choix :

- Droit pénal du travail – 30h CM
- Philosophie du droit – 30h CM
- Contentieux de l'Union Européenne – 33h CM
- Droit international et européen des droits de l'Homme – 33h CM
- Histoire de la justice – 33h CM
- Droit des sûretés – 30h CM

UE 3 : Langue vivante (1 choix valable pour l'année)

- Anglais, Espagnol, Allemand ou Italien – 12h TD

SEMESTRE 2 : 198h CM + 39 TD

UE 4 :

1 matière obligatoire :

- Droit pénal des affaires – 33h CM + 13h30 TD

1 matière renforcée au choix :

- Droit pénal spécial 2 – 33h CM + 13h30 TD
- Procédure pénale approfondie – 33h CM + 13h30 TD

UE 5 :

1 matière non renforcée (différente de la matière renforcée de l'UE4) au choix :

- Droit pénal spécial 2 – 33h CM
- Procédure pénale approfondie – 33h CM

3 matières en option au choix :

- Contrats civils et commerciaux 2 – 33h CM
- Droit des peines et criminologie – 30h CM
- Histoire contemporaine – 33h CM

- Procédure civile approfondie – 33h CM
- Procédures civiles d'exécution – 30h CM
- Droit de la nationalité et des étrangers – 30h CM

UE 6 : Langue vivante (même langue que celle choisie au S1)

- Anglais, Espagnol, Allemand ou Italien – 12h TD

L'action de formation en 2ème année de master se déroule sur une période de 12 mois et comporte un total de 260h d'enseignement.

SEMESTRE 3 – 260h CM

UE 1 : L'appréhension générale de la délinquance d'affaires – 90h CM

- Histoire du droit pénal des affaires – 20h
- Droit pénal général appliqué aux affaires – 20h CM
- Droit pénal international appliqué aux affaires – 20h CM
- Procédure pénale appliquée aux affaires – 10h CM
- Droit de la peine appliqué aux affaires – 20h CM

UE 2 : L'appréhension spéciale de la délinquance d'affaires – 70h CM

- Droit pénal des affaires dans le code pénal – 5h CM
- Droit pénal des affaires publiques – 10h CM
- Droit pénal commercial – 10h CM
- Droit pénal de la consommation – 10h CM
- Droit pénal bancaire – 10h CM
- Droit pénal boursier – 5h CM
- Droit pénal fiscal – 10h CM
- Droit pénal de l'environnement – 10h

UE 3 : Les outils de la lutte contre la délinquance d'affaires : la compliance – 65h CM

- Droit de l'anticorruption – 15h CM
- Droit de l'antiblanchiment – 15h CM
- Lutte contre le travail illégal – 15h CM
- Analyse financière – 10h CM
- Evaluation des procédures comptables et ingénierie de la fraude – 10h CM

UE 4 : Les acteurs de la lutte contre la délinquance – 35h CM

- PNF – 5h CM
- Tracfin – 5h CM
- L'AFA – 5h CM
- L'AGRASC – 5h CM
- Les Douanes – 5h CM
- Les JIRS – 10h CM
- Conférence libre

SEMESTRE 4

UE 5 :

- 1 voie au choix :

* **Voie professionnelle** : stage de 2 mois minimum donnant lieu à rédaction d'un rapport de stage

* **Voie recherche** : rédaction d'un mémoire de recherche donnant lieu à soutenance

Méthodes et moyens pédagogiques : Pour une formation en présentiel, l'enseignement est adapté au nombre d'étudiants admis en Master. A côté des enseignements théoriques dispensés par les enseignants, l'intervention de professionnels permet une approche pratique et concrète des thématiques étudiées. L'étudiant a également un accès libre aux diverses ressources universitaires : salles informatiques, laboratoires de langues ou service commun de la documentation.

Equipe pédagogique :

- **Professeurs des universités** : Marc Segonds ; Guillaume Beaussonie ; Antoine Botton ; Paul Cazalbou ; Florent Garnier ; Corinne Mascala ; Marie-Christine Sordino.

- **Maîtres de conférences** : Jérôme Lasserre-Capdeville ; Hélène Christodoulou ; Nicolas Catelan ; Olivier Sautel.

- **Intervenants extérieurs** : Renaud Salomon ; Bruno Dalles ; Jean-Yves Lourgouilloux ; Frédéric Vendeville ; Thierry Borghese ; Intervenants de l'AGRASC, du PNF et de l'AFA.